



Compte rendu de la réunion du CA en virtuelle (TEAMS) Mardi 18 novembre 2025 à 20 h

Membres du CA présents :

Joël Lemoine : Président UR

Pascal Stehly : Trésorier UR

Alain Besnard : Responsable Régional des Compétitions, Commissaire Papier et IP Nature

Jean Veneau : Commissaire Papier Monochrome

Christine Touzeau : Commissaire Papier Couleur

Benoit Collet : Commissaire IP Monochrome et Couleur

Jean Pierre Deroef : Commissaire Auteurs

Jean Paul Hennion : Commissaire Audiovisuel

Membres du CA excusés :

Alain Beaurain : Commissaire Quadrimage

Gérard Barbier : Responsable Challenge UR

Ordre du jour :

- 1) Retour sur le CISP du samedi 27 septembre
- 2) Retour sur la réunion des Présidents en visioconférence du jeudi 23 octobre
- 3) Etat de la comptabilité de l'UR
- 4) Cadeau aux juges
- 5) Les concours régionaux et nationaux
- 6) Questions diverses

Ouverture de la séance à 20 4 15

1) Transcription du compte rendu fait lors du CISP du 27 septembre :

a) Carte FPF dématérialisée :

La question avait été posée il y a 6 mois au CA fédéral, pour évoluer et essayer de restreindre les coûts, et personne n'était prêt, mais c'est bon maintenant. La carte dématérialisée devrait être mise en œuvre à la rentrée prochaine 2026/2027 avec la possibilité, bien sûr, de l'imprimer pour celles et ceux qui souhaitent la présenter pour des accréditations ou autre facilité d'accès.

Cette carte dématérialisée pourrait apporter des avantages auprès des partenaires. Tout cela est encore à préciser et devrait l'être d'ici la fin de l'année.



b) Délégation régionale :

Point abordé en CA (fédéral) : la faisabilité d'une organisation fédérale avec des délégations régionales en lieu et place des UR. Les UR s'appelleraient « délégations régionales » mais garderaient leur autonomie, la gestion de leurs finances comme maintenant et il y aura sûrement de très nombreux points encore à définir et auxquels le CA va s'attacher à répondre.

Cela dans le but d'être plus forts par rapport aux partenaires par exemple, mais pas seulement.

Il n'y a pas de fossé entre la FPF et les UR, tout le monde est ensemble, et merci aux bénévoles qui font vivre la FPF.

Il y a eu beaucoup d'évolutions depuis 5-6 ans, par exemple en informatique.

La délégation régionale doit être bien étudiée et il faut bien sûr qu'elle représente plus d'avantages que d'inconvénients.

Mais il y a aussi un problème de loi : les UR n'ont pas d'adhérents, c'est la FPF qui a les adhérents. Ainsi un président d'UR et les membres du CA, et donc du bureau, sont élus, par des membres qui ne font pas partie de l'UR : il faut donc être conforme à la loi.

Le nerf de la guerre, ce sont les finances, et le poids « France » est bien supérieur au poids d'une région.

Stéphane Benhamou a été mandaté par le CA pour consulter un avocat spécialiste afin d'étudier ça en détails et Stéphane reviendra vers nous quand il aura plus de précisions, il nous présentera le sujet lors d'une réunion de présidents d'UR, si possible avant la fin de l'année.

c) Opens lors des concours régionaux :

Il a été décidé en CA fédéral :

- La gratuité la 1^{ère} année, c'est-à-dire pour cette saison 2025-2026
- Une contribution de 20€ lors de la 2^{ème} participation (pour toutes les compétitions régionales sélectives pour les nationaux)
- Et, pour la 3^{ème} participation, 40 €, c'est-à-dire obligation de prendre la carte FPF.

Les participations ne sont pas forcément consécutives. Le service informatique met en place des outils pour extraire les « Open » UR par UR ainsi que la rétrocession intégrale des contributions vers les UR car les contributions sont payées directement à la FP, c'est plus simple à gérer informatiquement.

2) Transcription du compte rendu de la visioconférence du 23 octobre :

Un seul sujet lors de cette visioconférence : Les délégations régionales. Transcription récupérée de l'enregistrement audio, donc au fil de l'eau.

Jean Saleilles : rien n'est acté, on est en train de construire et on va voir avec les PresUR pour que tout le monde soit gagnant. Il n'y a rien de secret ni de tabou, il est important de construire ensemble.



Stéphane Benhamou : un avis positif a été donné pour coconstruire l'organisation de la FPF demain. Démarche ensemble, du bas vers le haut.

Questions en vrac pour la réflexion : Le nom de président sera gardé, peut-être président de délégation régionale. Faire bénéficier les clubs de l'assurance prise nationalement : oui, mais gros boulot administratif, le temps de discuter avec l'assurance : la MACIF ou une autre.

La gouvernance est à définir ensemble. Aucun pouvoir ne sera enlevé aux PresUR. Cela permettra par le fait d'être tous ensemble d'avoir plus de force, par ex pour les demandes de subvention.

Actuellement, le bureau élu des UR est constitué de membres de la FPF et pas de l'UR et il est élu par des adhérents de la FPF, pas des UR. Donc, il y a là un vrai problème juridique.

Autonomie financière de chaque délégation. L'idée pourrait être d'aller sur une banque commune, pour avoir un accord global (par ex pour les frais de tenues de compte, de frais de CB...). Il faut voir ce que chaque région a pu obtenir pour qu'on puisse aller plus loin tous ensemble.

Organisation des concours régionaux et remboursement de frais : pas de changement.

Pourra t- on conserver des organes de gouvernance régionaux ? Oui on peut imaginer une gouvernance locale.

Manuel Biabliani : pourquoi on change, quel intérêt ?

Par ex le rescrit fiscal pour tout le monde. L'UR est souvent moins visible que la FPF. L'UR est quelque chose de nébuleux pour pas mal d'adhérents. Une délégation régionale sera plus claire. Mais à l'inverse il y a parfois des défiances locales par rapport au national. En fait, en ce moment, l'ancrage est une coquille vide car les adhérents sont adhérents à la FPF et pas à l'UR, on a donc un problème légal. La délégation régionale fonctionne dans beaucoup de fédérations sportives.

Danièle Pruvot : Il y a eu des problèmes dans le passé quand les adhérents adhéraient à l'UR et qu'ensuite ça remontait à la FPF, ce serait dommage de revenir en arrière.

Danièle est membre d'une association qui fonctionne en délégation régionale, et chacune a ses comptes, son autonomie et il n'y a aucune inquiétude à avoir. On a le poids de la FPF avec chaque délégation régionale.

Jean Saleilles : il semble que quelque chose n'est pas évident pour tout le monde : « Est-ce que je vais rester président : OUI, est-ce que je serai élu : OUI ». Est-ce que l'UR va garder ce qu'elle a du point de vue financier : OUI, la FPF n'a jamais pillé les cagnottes des UR. La FPF est la plus transparente possible.



Didier Goyer : Est-ce que ça rendrait la cotisation obligatoire pour tous les adhérents : NON il y aurait toujours des gens non fédérés dans les clubs fédérés.

Françoise Morio : Discutera-t-on de ça avec les présidents de clubs ? OUI mais pas maintenant. Il faut d'abord qu'on ait toutes les réponses de l'avocat et préparer un support pour expliquer aux présidents de clubs.

Stéphane Benhamou : Est-ce qu'on aura toujours une AG ? : OUI

Le droit associatif permet de faire beaucoup de choses du moment qu'on reste dans la légalité. Et on doit envoyer comme maintenant les bilans moraux et financiers au national.

On aura une répartition régionale qui correspondra au même découpage que maintenant et non pas caler les UR sur les régions administratives.

Les UR qui n'ont pas fait la démarche de rescrit fiscal ne peuvent pas utiliser le rescrit de la FPF. En délégation régionale, ce serait possible.

Il existe des textes officiels car une délégation est une association loi 1901. Il faudra juste bien penser à tous les points avec l'avocat.

Une AGE sera faite au niveau national qui validera l'absorption des UR. Puis les UR devront faire une AGE locale pour valider l'absorption

Comptabilité commune : Il faudra voir avec l'avocat comment structurer. Livrets. Possibilité de plusieurs livrets, pour les UR qui en ont.

3) Pascal nous dit quelques mots sur notre comptabilité :

Nous avons changé de compte, nous sommes passé du Crédit Agricole au Crédit Mutuel.

Sur le compte courant nous avons environ 4 000 €.

Sur le compte livré nous avons déposé 4 000 €.

4) Cadeaux pour les juges lors des concours régionaux :

Le CA a acté l'achat de cadeaux pour les juges lors des concours régionaux 2026. Le type de cadeaux n'est pas encore défini.

5) Points sur les concours :

Les règlements des concours papier et audiovisuel sont sur le site de l'UR et envoyés aux président(e)s des clubs.

Les règlements IP sont en cours de finalisation.

Peu de changement par rapport aux saisons précédentes mais il faut bien les lire car il y a quelques modifications tout de même.

La recherche des juges est en cours.

La liste qui existe dans la base en ligne n'est pas mise à jour régulièrement par certaines UR.

Le déroulement de la journée des concours du 28 février sera finalisé et mis en place prochainement avec la présidente du PC Brétignolais.



6) Questions diverses :

Etat des clubs fédérés au 19 novembre :

Dép	Num FPF	Clubs	2024-2025	2025-2026
44	47	PC Nantais	7	5
72	1299	PVC G M Mayet	17	14
49	1360	Focale 49 Montreuil	32	31
85	1438	PC Fontenaysien	2	3
85	1521	PC Brétignollais	19	18
44	1860	UIA St Nazaire	33	26
44	1890	PC de Pornichet	26	21
44	1929	DIL 44 Legé	16	20
72	1972	CSL de Sargé	7	7
72	2185	Huisne PC	13	14
44	2194	Marche Image	5	6
85	2256	LPS Bellevigny	22	14
44	2277	PC de Trignac	1	1
85	2292	Arrêt sur Image	27	34
44	2319	PC de la Sèvre Vertou	12	13
72	2325	ALCM Le Mans	7	7
44	2385	Zoom44 Corcoué	14	5
85	2442	Aizenay Photo Nature		8
85	2447	Les voleurs de lumière		12
Nombre adhérents clubs			260	259
Nombre d'individuels			6	3
Total Adhérents UR06			266	262
Nombre de Clubs Fédérés			17	19
Nombre de voix			283	281

Dans ce tableau apparait les préinscrits PC de Trignac 1 et Aizenay Photo Nature 8

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Coëx le 19 novembre 2025

Le Président et secrétaire de l'UR06
Joël Lemoine